



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS HOUDANAIS**

22, porte d'Épernon – BP15 – 78550 MAULETTE
Tél. 01 30 46 82 80 – Fax 01 30 46 15 75
e-mail : ccph@cc-payshoudanais.fr

Demande de subvention de fonctionnement

Année : 2025

Date limite de retour : 31 décembre 2024

Remarques importantes :

- 1) Seules les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 peuvent obtenir une subvention.
- 2) Les demandes de subvention doivent être adressées en un exemplaire à la C.C.P.H par mail ou par courrier au plus tard le 31/12/2024.
- 3) **En complément du dossier rempli, les pièces suivantes devront être fournies impérativement :**
 - Les statuts **à jour** de l'association **ou cocher la case si aucune modification**
 - La composition **à jour** des instances de l'association (conseil d'administration et bureau)
 - Le dernier récépissé de déclaration de **MODIFICATION** de votre association en sous-préfecture **ou cocher la case si aucune modification**
 - Le compte-rendu de la dernière assemblée générale signé par le président ou la présidente
 - Les comptes approuvés par l'assemblée générale du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat et annexes) signés par le président ou la présidente
 - La copie de la dernière demande de subvention départementale (si celle-ci a été demandée)
 - Un **RIB** agrafé à votre dossier **même si celui-ci est identique à la demande de subvention de l'année 2021** (le compte doit être au nom de l'association et non à celui du dirigeant)
 - L'attestation de la fédération indiquant le nombre de licenciés, pour les associations concernées.

Aucune subvention ne sera versée si ces pièces justificatives ne sont pas jointes à cette demande.

Nom et adresse de l'association : ACPH Association des commerces du Pays Houdanais
69 Grande Rue 78550 HOUDAN
.....

Nom du Président actuel : Véronique ROSSET

Adresse :
.....
.....

Téléphone :
.....

Adresse e-mail : Acph37@gmail.com

Site Internet :
.....

Correspondance à envoyer à : ACPH Mairie de Houdan
69 Grande Rue 78550 HOUDAN
.....

N° de téléphone d'un responsable (heures de bureau) 06 85 41 89 42 (Anne-Marie LECHAT)

Union ou Fédération à laquelle est affiliée votre association :
.....
.....

Date d'insertion au journal officiel : N° URSSAF :
N° Agrément : N° SIRET : 788 773 604 00012

UTILISATION D'INSTALLATIONS POUR ACTIVITES ET MANIFESTATIONS

LIEUX (communes + localisation)	JOURS	CRENEAUX HORAIRES
Salle de la Passerelle – Houdan	Réunion occasionnelles	19h-22h
Salle Henri Cuq – Houdan	Réunion occasionnelles	19h-22h

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Nombre de bénévoles*	11
Nombre de volontaires*	30
Nombre total de salariés	0

*Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association

* Volontaire : personne contribuant occasionnellement à l'activité de l'association

PROJETS ANNÉE 2025

Projets de développement de l'association : (Contenus et objectifs des actions, public(s) ciblé(s))

Cette année, l'association des commerçants du pays houdanais désire étendre son action et son rayonnement sur l'ensemble du territoire de la CCPH. Nous avons fortement communiqué sur les différents réseaux sociaux en obtenant une croissance importante de nos followers.

Ces nouveaux moyens de communication, incontournables de nos jours, ont un fort impact sur notre clientèle qui suit de près notre actualité. Notre souhait est de faire bénéficier à l'ensemble des commerçants du territoire de cette nouvelle visibilité. Pourquoi aller chercher ailleurs ce qu'on peut trouver près de chez soi ? L'offre commerciale est très étendue sur notre territoire.

Nos commerces de proximité sont synonymes de qualité, de respect de la clientèle et de sa fidélisation.

Notre vitrine sera alors élargie à l'ensemble du territoire pour le bien de tous.

En ce sens, nous réaliserons des opérations commerciales communes, avec une stratégie économique plus actuelle en mutualisation des coûts et partage des achats.

Notre priorité sera de faire connaître cette offre agrandie en réalisant des vidéos et spots sur les différents réseaux.

Enfin, nous souhaitons avant tout que l'ACPH se conjugue sur l'ensemble du territoire en ayant un slogan commun : Commerces du pays houdanais, commerces de proximité et de qualité.

Quel est votre calendrier de manifestation pour l'année 2025 :

Type de manifestations :	Date prévisionnelle de mise en œuvre :
Tombola St Valentin	14/02/2025
Fête des Mères	Mai 2025
Nocturne/Défilé	Juin 2025
Fête des Pères	Juin 2025
Foire St Matthieu	Septembre 2025
Octobre Rose	Octobre 2025
Nocturne d'Hiver	Novembre 2025
Animations de Noël	Décembre 2025

Quelle sera l'utilisation de la subvention 2025 :

La subvention sera entièrement dédiée aux frais des animations ; le montant supplémentaire sera dédié à l'intégration des commerçants hors Houdan, notamment ceux de Septeuil et d'Orgerus via le soutien à leur animation.

Devis en cours pour un Community Manager afin d'améliorer notre communication.

.....

.....

.....

.....

Dans le cadre des formations ou de réunions d'informations qui peuvent être organisées par la CCPH, quels sont les thèmes que vous souhaiteriez voir abordés ?

Les Commerçants sont très demandeurs de formations, notamment dans le domaine des réseaux sociaux de niveau débutant au niveau perfectionnement et le merchandising.

COMPTE DE RESULTAT 2024

DEPENSES		RECETTES	
60 - ACHATS		70 - PRODUITS DES SERVICES RENDUS	
Prestations de services20 550€....	Produits des manifestations diverses7 884€.....
Matériel et équipement	Participation des familles
Fournitures de bureau	Autres :
Pharmacie
61- SERVICES EXTERIEURS		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Loyer	C.C.P.H5 000€.....
Licences	Communes500€.....
Location matériel	État
Assurances200€.....	Département
Documentation générale	Autres
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Indemnités kilométriques	Valorisation des apports en nature9 960€.....
Honoraires	Cotisation des adhérents
Publicité3 550€.....	
Frais postaux / Téléphone	76 - PRODUITS FINANCIERS	
Frais de formation	Intérêts bancaires
Cotisation / affiliation	77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
64 - CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	TOTAL DES PRODUITS23 344€.....
Congés Payés
Charges Sociales	TOTAL DES CHARGES24 300€.....
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		Total (Recettes – Dépenses)-956€.....
Contribution en nature
66 - CHARGES FINANCIERES		
Agios
Intérêts des emprunts

BILAN ARRETE AU

ACTIF

PASSIF

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
IMMOBILISATIONS FINANCIERES
Portefeuille - placements
BANQUE
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
CREANCES
STOCKS EN COURS
TOTAL

REPORT A NOUVEAU
RESULTAT de l'EXERCICE
PROVISION POUR RISQUES & CHARGES
EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES

TOTAL

BUDGET PREVISIONNEL 2025

DEPENSES		RECETTES	
60 - ACHATS		70 - PRODUITS DES SERVICES RENDUS	
Prestations de services21 000€....	Produits des manifestations diverses9 000€.....
Matériel et équipement	Participation des familles
Fournitures de bureau	Autres :
Pharmacie
61- SERVICES EXTERIEURS		
Loyer	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Licences	C.C.P.H5 000€.....
Location matériel	Communes500€.....
Assurances300€.	État
Documentation générale	Département
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Autres
Indemnités kilométriques
Honoraires	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Publicité4 000€.	Valorisation des apports en nature
Frais postaux / Téléphone	Cotisation des adhérents10 800€.....
Frais de formation
Cotisation / affiliation	76 - RODUITS FINANCIERS	
64 - CHARGES DE PERSONNEL		Intérêts bancaires
Salaires
Congés Payés	77- PRODUITS EXCEPTIONNELS
Charges Sociales
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
Contribution en nature
66 - CHARGES FINANCIERES		
Agios
Intérêts des emprunts
TOTAL DES CHARGES25 300€.....	TOTAL DES PRODUITS25 300€.....
Total (Recettes – Dépenses)0.....	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) , **Veronique ROSSET**

Représentant légal de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics, **ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires** ;
- Demande une subvention de 5 000 Euros, *le montant doit correspondre à celui que vous avez inscrit au niveau du budget prévisionnel 2025.*
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (en annexe).
- S'engage à respecter la Charte de la Laïcité (en annexe).

Fait le, 23/12/2024 à Houdan

Signature :

